



Association Bien Grandir 37



2^{ème} édition du Salon de l'Enfance

Le Dimanche 26 Avril 2020

Au Domaine de Cangé à Saint-Avertin

Dossier d'inscription

Participons ensemble à cette journée conviviale autour de l'Enfance.

Vous souhaitez tenir un stand pour faire découvrir votre activité ?

Vous souhaitez animer une conférence ou un atelier ?

Vous souhaitez nous restaurer ?

Que vous soyez une association, un professionnel en activité libérale ou commerciale, vous êtes les bienvenus !

Le salon Bien Grandir, c'est l'occasion de se retrouver autour d'une thématique essentielle : Le bien-naître, grandir et s'épanouir !

L'Association Bien Grandir 37 souhaite proposer une sensibilisation et des réponses thérapeutiques, éducatives et pédagogiques au développement de l'enfant, du désir de grossesse à la fin de l'adolescence.

Sommaire

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Lieu de la manifestation
- Horaires
- Contacts Association
- Installation, Démontage
- Badges
- Plan d'accès

II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON

- Admission
- Désistement - Annulation
- Occupation des emplacements
- Tenue des stands
- Sécurité
- Electricité
- Assurances
- Gardiennage
- TPE
- Restauration et dégustation
- Installation et démontage
- Circulation et stationnement
- Formalités officielles
- Divers

III. TARIFS ET ÉQUIPEMENTS DES STANDS

- Tarifs salon de l'enfance "bien grandir"
- Stands alimentaires
- Nettoyage – Développement durable
- Communication et visibilité

IV. FORMULAIRE D'INSCRIPTION

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'accès au salon de l'enfance est libre et gratuit pour tous les publics (adultes et enfants).

Les animaux ne sont pas admis dans les bâtiments du salon.

- **Lieu de la manifestation :**

Chateau de Cangé
126 Rue de Cangé
37550 Saint-Avertin

- **Horaire de la manifestation :**

Dimanche 26 Avril 2020 de 10h à 18h.

- **Contact :**

Association Bien Grandir 37
106 Boulevard Tonnellé
37000 Tours
biengrandir37@gmail.com

- **Installation :**

Accueil exposants à partir de 8h30 sur place, à l'entrée de la salle.

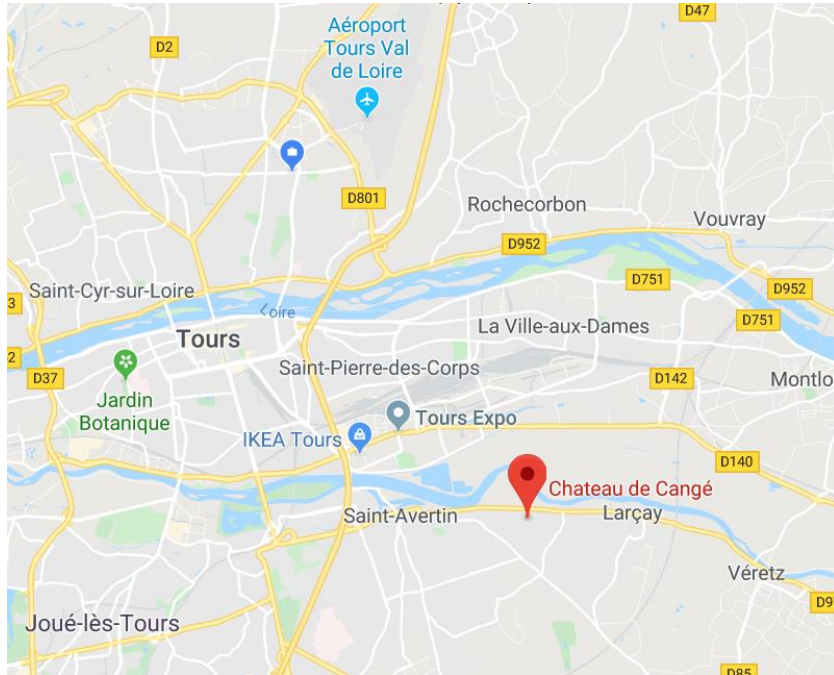
- **Démontage :**

A partir de 18h30 – aucun départ n'est autorisé avant la fermeture du salon. Chaque participant est invité à participer au démontage de son stand.

- **Badges:**

L'accès au parking est possible pour l'installation, le stationnement et le démontage. Durant la manifestation, le parking en proximité directe reste réservé aux visiteurs et aux personnes à mobilité réduite. Deux badges "exposant" seront remis par stand.

- **Plan d'accès :**



II/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON

• ADMISSION

L'évènement est organisé par l'Association Bien Grandir 37 au Château de Cangé à Saint-Avertin, dans des locaux abrités. Pour le plaisir des familles, nous avons la chance d'avoir un très beau parc qui accueillera des animations extérieures.

Les demandes de participation sont à adresser dûment complétées, **avant le 31 Janvier 2020** : **Association Bien Grandir 37, 106 Boulevard Tonnellé, 37 000 TOURS.**

L'association Bien Grandir 37, organisatrice de l'évènement, est seule habilitée à prendre les décisions pour l'admission des participants. Les décisions sont sans appel et l'association n'est en aucun cas tenue de les justifier. Afin d'assurer une diversité de stands aux familles, seuls 3 stands ou exposants par catégorie de métier ou d'activité sont autorisés.

Les demandes de participation doivent être adressées par courrier accompagnées du règlement de l'acompte par chèque représentant 50% du montant total TTC de la réservation. Celles transmises par mail et non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte. Le paiement du solde devra être effectué à la date indiquée à réception de la facture définitive adressée par l'Association Bien Grandir 37, au plus tard un mois avant la date de l'évènement.

Le non-règlement du solde aux échéances prévues entraînera l'annulation de la réservation et le droit de l'Association de disposer de l'emplacement attribué. La signature de la demande de participation engage l'exposant à respecter les réglementations en vigueur : le règlement général de l'évènement, les conditions appliquées par l'Association, le règlement intérieur du domaine de Cangé, les règles de sécurité, d'hygiène, de commerce et toutes autres mesures imposées par les autorités compétentes.

• DÉSISTEMENT- ANNULLATION

- En cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de refus de l'inscription par le conseil d'administration de l'association Bien Grandir 37, le montant total du règlement sera remboursé.
- En cas d'annulation à l'initiative de l'exposant pour raison de santé et sous justificatif médical, le montant total du règlement sera remboursé par l'association. Pour toute autre raison d'annulation à l'initiative de l'exposant, le montant total du règlement sera du.
- À l'émission de la facture définitive, l'intégralité de la location du stand restera due.

• OCCUPATION DES EMBLEMES

Les emplacements réservés doivent être occupés par les seuls signataires de la demande de participation. La cession gratuite ou payante à un tiers, non inscrit auprès de l'association Bien Grandir 37, est formellement interdite et sera passible de poursuite et d'exclusion. En cas de non-présentation des participants à l'ouverture de l'évènement et d'inoccupation des stands loués à 9 heures le 26 Avril 2020, l'association se réserve le droit

de disposer de l'espace et de le proposer à un nouvel exposant, sans remboursement des sommes engagées.

- **TENUE DES STANDS**

La signalisation et les structures de stand ne doivent pas dépasser 2m de hauteur.

Merci de vous munir de rallonges et multi-prises pour brancher vos équipements et de prévoir de l'éclairage en plus de celui présent si besoin sur vos stands sous forme de spots (pas de bougies et de combustible à l'intérieur des bâtiments).

Aucune marchandise ne pourra être exposée dans les allées.

En cas de dégradation du matériel fourni par l'Association Bien Grandir 37 (table - chaises), les frais de remise en état seront à la charge de l'exposant.

- **SÉCURITÉ**

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par le domaine de Cangé et les organisateurs de l'événement (présent document).

Les matériaux apportés sur place devront être accompagnés d'un procès-verbal de classement de réaction au feu fourni par le fabricant ou par l'organisme agréé ayant procédé à leur ignifugation. Ce document pourra vous être demandé en cas d'incident.

Toutes les normes de sécurité doivent être respectées, notamment pour les appareils à flamme, tous les combustibles et le propane étant interdits. Les drapeaux et toiles devront être ignifugés ou recouverts de produit spécial anti-feu.

Les exposants ne respectant pas les critères de sécurité exposés ci-dessus seront tenus pour responsables de tout sinistre qui se déclarerait sur leur stand et des dommages éventuels.

Le sol des bâtiments est recouvert de parquet ou carrelage. En extérieur, il n'y a pas de revêtement spécifique au sol.

- **ÉLECTRICITÉ**

Toute installation électrique sur le stand de l'exposant sera sous sa responsabilité et devra être conforme aux normes de sécurité du domaine de Cangé.

- **ASSURANCES**

Chaque exposant doit impérativement souscrire à une assurance responsabilité civile et dommages pendant toute la durée de l'événement, montage et démontage compris. L'exposant devra fournir à l'Association Bien Grandir 37 une attestation de son assureur au moment de son inscription. Chaque exposant a donc l'entière responsabilité de son stand et du matériel qui s'y trouve. L'Association Bien Grandir 37 décline toute responsabilité pour les vols d'objets, qu'ils s'agisse de matériel exposé ou de matériel contribuant à la présentation et la décoration des stands. L'Association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable et pour quelque cause que ce soit, des vols, détériorations et destructions survenus au cours de l'événement.

- **GARDIENNAGE**

Les stands sont sous la responsabilité des exposants pendant les heures de montage, démontage et de l'ouverture à la fermeture de l'événement à l'intérieur et comme à l'extérieur de 8 heures 30 à 19 heures.

En dehors de ces heures, il n'y a pas de gardiennage prévu.

En règle générale, il est conseillé de :

- respecter scrupuleusement les heures d'ouverture réservées aux exposants
- ne pas abandonner les stands durant la journée

- **TPE**

Il n'y a pas de distributeur automatique de billets à proximité immédiate du château. Les organisateurs ne fournissent pas de TPE pour les exposants.

Il est recommandé aux exposants commercialisant de la marchandise et des produits alimentaires de prévoir de la monnaie.

- **RESTAURATION ET DÉGUSTATION**

Des formes de restauration axées sur la dégustation sont prévues sur place. Par respect pour le public, il est interdit de faire de la cuisine ou de prendre ses repas sur les stands. Les exposants inscrits sur l'espace alimentation pourront proposer sur leur stand une formule de dégustation payante, après accord de l'Association et en conformité avec les lois et règlements sanitaires en vigueur. Les débits de boisson de type alcool ne sont pas autorisés.

- **INSTALLATION ET DÉMONTAGE**

Installation : le dimanche 26 Avril 2020 de 8h30 à 9h30

Démontage : le dimanche 26 Avril 2020 de 18h30 à 19h30.

Aucun départ ne sera autorisé avant la clôture de l'événement.

Les matériels laissés après la date prévue de démontage seront enlevés par un service spécialisé, aux frais de l'exposant.

L'exposant s'engage à rendre le site aussi propre qu'il l'a trouvé lors de son arrivée.

- **CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Nous vous rappelons l'application du code de la route. Nous vous demandons de respecter les stationnements exposants extérieurs. Il est demandé aux exposants de garer leur véhicule sur le parking du site après le montage de leur stand et de laisser les places en proximité directe des entrées aux visiteurs et aux handicapés.

- **FORMALITÉS OFFICIELLES**

Embauche temporaire de personnel: les exposants du salon de tous les secteurs d'activités confondus s'engagent à respecter l'application des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail relatifs à l'emploi des salariés.

- **DIVERS**

En cas de force majeure entraînant la suppression de l'événement, les sommes versées seront remboursées sans intérêt et sans que les exposants, et ce de façon expresse, ne puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association Bien Grandir 37. Le retard d'ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part de l'Association. En cas de non-respect du règlement, le renvoi immédiat pourra être prononcé sans qu'il puisse être réclamé ni dédommagement, ni

remboursement des sommes versées par l'exposant frappé par cette décision et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Tours sont compétents, le texte du présent règlement faisant foi.

III/ TARIFS ET ÉQUIPEMENT DES STANDS

• **TARIFS SALON DE L'ENFANCE « BIEN GRANDIR 37 »**

- Tarif des exposants sans activité commerciale : **70€ TTC**
- Tarif des exposants avec une activité commerciale (hors restauration) : **90 € TTC**
- Tarif des exposants restaurateurs : **110€ TTC**
- Tarif des exposants de type association humanitaire/ municipale (en accord avec les organisateurs) : **50€ TTC**

Les tarifs comprennent l'adhésion à l'Association Bien Grandir 37.

Le prix des stands comprend :

- ✓ Une table d'environ 2,20 m + 2 chaises
 - ✓ Une enseigne avec le nom de votre structure et le numéro de votre emplacement (40 signes maximum espace compris – à compléter dans le bulletin d'inscription).
- ✓ Tous les équipements (type bâche - structure PLV mobile) que vous installeriez sur votre stand doivent être ignifugés M2.
- ✓ Vous devez prévoir lampes, multiprises et rallonges électriques.

• **STANDS ALIMENTAIRES**

Les stands alimentaires seront situés à l'extérieur du château. Des tables et des bancs ou chaises seront mis à la disposition du public souhaitant s'asseoir pour grignoter.

• **NETTOYAGE – DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Des containers et des poubelles seront mis à la disposition sur le site, le tri des déchets est exigé. Aucun service de nettoyage n'est prévu. Chaque exposant est responsable de la bonne tenue de son stand et doit rendre le site propre et rangé comme à son arrivée.

• **COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

Un site internet recensera la liste des exposants et les infos pratiques : www.biengrandir37.com

Des affiches et des flyers seront disponibles et diffusés ; sur simple demande, des exemplaires seront mis à votre disposition pour que vous puissiez communiquer sur le salon à travers vos réseaux.

Un café d'accueil est prévu avant le lancement du salon.

Un pot de remerciement des partenaires et des exposants est prévu en fin de journée le dimanche.

La liste des ateliers et conférences prévus durant la journée sera détaillée à plusieurs endroits sur le salon.

Une page « Association Bien Grandir 37 » ouverte sur Facebook (que nous vous invitons à rejoindre et partager) existe et publie régulièrement des infos sur le salon et les évènements de l'association. Un plan média local et régional est mis en place, des partenariats médias sont en cours.

La ville de Saint Avertin et nos partenaires relaieront les informations sur le salon.

IV/ FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE 31 Janvier 2020 accompagné de l'acompte de 50% et de votre attestation d'assurance.

Coordonnées (écrire en lettres capitales) :

Entreprise ou raison sociale

N° de SIRET

Code APE

Etat civil, nom et prénom du gérant

Adresse.....

Tél.....

Mail.....

Site internet.....

Exposant :

- Restauration 110€
- Commerçants (hors restauration) et services 90€
- Activité libérale 70€
- Association* 50€

(*avec l'accord des organisateurs)

Veuillez indiquer ci-dessous le nom de l'enseigne qui apparaîtra sur votre stand (40 caractères maximum) :

.....
.....
.....
.....

Afin de pouvoir communiquer sur votre activité, merci de détailler en quelques lignes votre stand et les raisons de votre participation au salon :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés. Tous les dossiers complets seront étudiés d'ici le 8 février et une réponse vous parviendra sur la suite donnée à votre demande de participation au salon de l'enfance "Bien Grandir" le dimanche 26 Avril 2020 au Domaine de Cangé.

Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue, votre demande d'inscription, votre attestation d'assurance et votre chèque d'acompte vous seront retournés par courrier à l'adresse indiquée sur vos documents.

Je m'inscris au salon de l'enfance « Bien Grandir », 2^{ème} édition, se déroulant le 26 avril 2020 au Château de Cangé de 10h à 18h.

- J'ai pris connaissance du dossier de l'exposant et j'accepte les conditions d'exposition pour participer à cette deuxième édition.
- J'ai pris connaissance et déclare accepter les conditions du règlement intérieur.
- Je souhaite recevoir des invitations pour diffuser l'information dans mon entourage et inviter des clients et des ami(e)s.
- Je souhaite proposer gratuitement un atelier (45min) ou une conférence (45 min) dans le cadre du salon en lien avec mon activité – précisez le thème*:

.....
.....
.....
.....

(* l'association étudiera votre proposition)

Je joins à mon inscription, dûment complétée et signée, un chèque d'acompte de 50% du montant total libellé à l'ordre de « Association Bien Grandir 37 », ainsi que de mon attestation d'assurance en cours de validité. Afin de faciliter les démarches, nous vous demandons de joindre également le second chèque du règlement qui sera encaissé dans un second temps.

À adresser à :

Association Bien Grandir 37
106, Boulevard Tonnellé
37000 Tours

Date et signature :